Envoyé en préfecture le 11/10/2025

Reçu en préfecture le 11/10/2025

Publié le 13/10/2025

ID: 077-217700822-20251007-07_10_2025_21-DE

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE Arrondissement de MELUN Canton de MORMANT COMMUNE DE CHAMPEAUX (77720)

13

10

12

Nombre de membres :

En exercice:

Présent :

Votants:

30/09/2025

30/09/2025

Date d'affichage:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté, Égalité, Fraternité

DÉLIBÉRATION N° 07/10/2025-21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du 7 OCTOBRE 2025

Le sept octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de CHAMPEAUX, au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS: MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, VINCENT, MME PROUVIER, M. HOLVOET, MMES PRUD'HOMME, ADAMSKI,

<u>Date de la convocation</u>: M. NORIS, MMES BILLAULT et PASTOR.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS: MME DEWANCKER a donné pouvoir à MME PRUD'HOMME, M. FOURNIER a donné pouvoir à

M. NORIS.

ABSENTE: MME PITKIAYE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

MOTION CONTRE LE PROJET D'ENFOUISSEMENT DE CO² NOTICE EXPLICATIVE

En 2021, l'Europe décide de financer le projet PILOTSTRATEGY dans le cadre du programme européen « Horizon 2020 ». Ce projet, qui doit se dérouler jusqu'en 2026, consiste à améliorer la compréhension de la capacité des aquifères saliens profonds à stocker du dioxyde de carbone (CO²) dans cinq régions industrielles du sud et de l'est de l'Europe, dont pour la France, le site de Grandpuits. Ce site a la particularité de regrouper la raffinerie Total et la société de production d'engrais LAT NITROGEN, ex BORÉALIS. Cette dernière est considérée comme l'entreprise la plus polluante d'Ile-de-France, avec notamment le rejet de 569 000 tonnes de CO² entre 2017 et 2021 (Le Parisien du 24 mai 2024), ce qui justifie pleinement le choix du site pour mener ce programme d'études. Le projet est coordonné par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), établissement français de référence pour l'étude et la gestion des ressources et des risques, du sol et du sous-sol. Les études portent sur la capacité de captage du CO² dans les fumées produites par l'activité des entreprises et son stockage dans le sous-sol par injection dans des formations géologiques profondes.

Depuis le lancement de l'étude, la situation a évolué. En effet, la plateforme TOTALENERGIES est en cours de reconversion, avec la volonté affichée du 0 pétrole et la société LAT NITROGEN a cessé la production d'ammoniaque.

Envoyé en préfecture le 11/10/2025

Reçu en préfecture le 11/10/2025

Publié le 13/10/2025

ID: 077-217700822-20251007-07_10_2025_21-DE

Sans attendre la fin de l'étude prévue en 2026, une société hollandaise C-QUESTRA a déposé une demande de permis d'exploration et de recherche en vue de l'enfouissement de CO². La société ambitionne de procéder à un essai d'injection dès 2026. Le dossier devra être approuvé directement par le ministre de l'Économie et des Finances.

Dans un premier temps, la Communauté de Communes a répondu à la sollicitation du BRGM dans le cadre de l'étude PILOTSTRATEGY en vue de la faisabilité de la captation et la séquestration du CO² produit par TOTALENERGIES et LAT NITROGEN. Les rejets de CO² liés aux nouvelles activités du site de Grandpuits seront pour partie, captés et valorisés dans la filière agro-alimentaire. Le projet de C-QUESTRA ne répond pas à une problématique locale, mais souhaite enfouir du CO² capté dans d'autres sites français, voire européens, amenés par camions, en totale contradiction avec les objectifs affichés de réduction des gaz à effet de serre.

En outre, les essais d'enfouissement du CO² dans le monde ont montré des résultats atténués. Plusieurs projets ont été mis en œuvre mais force est de constater qu'ils se soldent par des échecs : ils n'absorbent qu'une fraction (entre 15 et 20 % seulement) des émissions qu'ils sont censés capter. Cette technologie n'est pas pleinement opérationnelle, et présentent des risques sismiques et des complications techniques. On peut ainsi citer :

- Projet Weyburn (Canada) : Fuites de CO² détectées, mettant en danger les écosystèmes locaux et la santé des populations.
- Projet In Salah (Algérie) : Arrêt prématuré en raison de problèmes techniques et de fuites de CO².
- Projet Gorgon (Australie) : Retards et dépassements de budget importants, ainsi que des préoccupations environnementales non résolues.

Projet Climeworks (Islande): Bien que prometteur, ce projet de capture directe de l'air (DAC) et de stockage de CO² rencontre des défis techniques et économiques majeurs, notamment en termes de scalabilité et de coût énergétique.

- Projet Pycasso (France - Béarn) : Problèmes de faisabilité technique et économique, ainsi que des inquiétudes quant à l'impact environnemental à long terme.

En conséquence, il est nécessaire de faire connaître l'opposition des élus à ce projet dont les conséquences environnementales ne sont pas suffisamment évaluées.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal de la commune de CHAMPEAUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que les technologies de captage et de stockage du CO² sont encore expérimentales et que leurs impacts à long terme ne sont pas suffisamment connus ;

CONSIDÉRANT que des études montrent que les risques environnementaux liés à l'enfouissement de CO² incluent la possibilité de fuites de CO², qui pourraient contaminer les nappes phréatiques et affecter la qualité de l'eau potable ;

Envoyé en préfecture le 11/10/2025

Reçu en préfecture le 11/10/2025

Publié le 13/10/2025

ID: 077-217700822-20251007-07_10_2025_21-DE

CONSIDÉRANT que des alternatives plus sûres et durables existent pour lutter contre le réchauffement climatique, telles que la réduction des émissions à la source et le développement des énergies renouvelables ;

Par cette motion, la commune de CHAMPEAUX demande :

- 1. L'arrêt immédiat du projet d'enfouissement de CO² à GRANDPUITS porté par la société C-QUESTRA;
- 2. Le refus par le Ministre de l'Économie et des Finances du permis d'exploration et de recherche déposé par la société C-QUESTRA.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme, le 7 octobre 2025

Yves LAGÜES-BAGET Maire